Carte BMO eclipse rise Visa*

Guide des avantages

Bienvenue! 2

Activez votre carte 2

Programme de récompense bmo 3

Services bancaires numériques 5

Advantages de la carte rise visa 6

Assurances 7

Mentions légales 8

BMO

VOTRE GUIDE POUR TOUS LES AVANTAGES

Un avenir financier meilleur commence maintenant.

Bienvenue!

Votre nouvelle carte peut réellement changer la donne. Elle est conçue pour vous récompenser d'améliorer vos finances et vous donner les moyens de réussir à l'avenir, afin que vous puissiez atteindre vos objectifs.

Vous êtes prêts?
Commençons sans plus tarder.

Activez votre carte dès maintenant!

Visitez le site **bmo.com/activer** pour activer votre carte.

Téléchargez l'appli Services mobiles BMO à partir de l'App Store ou de Google Play™*.

Télécharger dans l'App Store | DISPONIBLE SUR Google Play

Gérez votre argent en tout temps.

PROGRAMME DE RÉCOMPENSE BMO

Des récompenses qui font partie de la routine.

Voyez à quel point il est facile de commencer à accumuler et à échanger des points de récompense BMO.

1 Ouvrez une session dans les Services bancaires en ligne de BMO.

2 Cliquez sur votre compte de carte de crédit, puis sélectionnez l'onglet **Récompenses**.

OU Ouvrez une session sur le site bmorecompenses.com en utilisant les mêmes renseignements d'ouverture de session que ceux des Services bancaires en ligne de BMO.

Vos points de récompense BMO n'expirent pas tant que vous détenez votre carte BMO eclipse rise Visa. Découvrez toutes les récompenses formidables sur bmorecompenses.com.

Obtenez des récompenses

Repas pour emporter, épiceries en ligne, services de diffusion en continu – obtenez des points sur tous ces achats au cours de la journée.

- **Obtenez 5x** les points de récompense BMO par tranche de 2 $ dépensés en paiement de factures périodiques, à l'épicerie, au restaurant et en repas à emporter[1].
- **Obtenez 1** point par tranche de 2 $ dépensés dans toutes les autres catégories d'achats[2].

Prime anniversaire

Célébrez une année d'amélioration de vos finances en obtenant jusqu'à 5 000 points de récompense BMO :

- **Payez vos factures avec des points : obtenez 2500 points en prime** après avoir échangé au moins 12 000 points de récompense BMO au moyen de l'option Payer avec des points pour régler vos achats par carte de crédit chaque année – c'est aussi simple que d'échanger 1000 points par mois[4]!
- **Réglez votre solde : obtenez 2500 points en prime** après avoir réglé à temps le solde complet de votre carte de crédit pendant 12 mois consécutifs[3].

PROGRAMME DE RÉCOMPENSE BMO

Échangez des points de récompense

De quoi avez-vous envie? Utilisez vos points de récompense BMO pour acheter ce dont vous avez envie. Utilisez la fonction Payer avec des points ou échangez vos points contre des voyages, des articles divers et des cartes-cadeaux, ou contre des cotisations dans des comptes de placement.

Ouvrez une session sur le site bmorecompenses.com pour découvrir toutes les façons dont vous pouvez échanger vos points.

Payer avec des points

Laissez vos points régler la facture. Appliquez vos points directement aux achats admissibles[5]. Il vous suffit de vous rendre sur le site bmorecompenses.com et de choisir les achats admissibles que vous voulez payer avec des points. C'est aussi simple que cela!

Voyages

Réservez des voyages par l'intermédiaire de tout fournisseur de votre choix et échangez vos points de récompense BMO au moyen de la fonction Payer avec des points pour couvrir les coûts – y compris les vols, les hôtels, les locations de voitures, les forfaits vacances, les croisières et plus encore[5].

Achats

Échangez vos points de récompense BMO contre un article dont vous avez envie, comme de nouveaux écouteurs, un mélangeur ou une carte-cadeau à votre magasin préféré.

Cotisations

Pensez à votre avenir en échangeant vos points de récompense BMO contre une cotisation à votre compte de placement de BMO ou un don à un organisme de charité.

SERVICES BANCAIRES NUMÉRIQUES

Gardez votre carte à portée de main.

Gérez votre compte en ligne ou sur l'appli en tout temps.

Gérez mieux votre argent afin d'en tirer le maximum. C'est facile avec les Services bancaires en ligne de BMO et l'appli Services mobiles BMO.

Mon info BMO

Utilisez l'appli pour recevoir des données hebdomadaires et mensuelles sur vos dépenses qui vous aideront à garder le contrôle de vos finances. Pouren savoir plus, cliquez ici.

Vérifiez votre cote de crédit sans frais

Vérifiez facilement votre cote de crédit sans frais. Ne vous inquiétez pas, l'utilisation de cette fonction n'aura aucune incidence sur votre cote de crédit.

Signalez une carte perdue ou volée

Signalez rapidement et facilement la perte ou le vol d'une carte et demandez son remplacement.

Bloquez et débloquez votre carte

Si vous égarez votre carte, bloquez-la temporairement à des fins de protection et débloquez-la facilement lorsque vous la retrouvez.

Établissez des alertes et surveillez votre argent

Configurez facilement des alertes afin de repérer les activités suspectes sur votre compte, recevez des avis de paiement de carte de crédit, et plus encore.

Utilisez l'appli, pas le téléphone

Utilisez l'appli ou les Services bancaires en ligne pour réinitialiser votre NIP, contester une transaction et plus encore.

ADVANTAGES DE LA CARTE RISE VISA

Programme de versements échelonnés PaiementFuté BMO[MC]

Vivez maintenant, payez de façon plus futée.

Personne n'est à l'abri des imprévus. S'il est temps d'acheter un nouveau téléphone ou un ordinateur portatif, de réparer votre voiture ou de réserver un vol de dernière minute, un programme PaiementFuté BMO peut rendre la vie plus abordables dès aujourd'hui en convertissant vos achats par carte de crédit en versements mensuels moins élevés. Profitez de la souplesse financière et de la liberté de payer les choses dont vous avez besoin maintenant, en ayant la certitude de pouvoir les rembourser d'ici à une date donnée.

En tant que titulaire d'une carte BMO eclipse rise Visa, vous avez accès à un **programme PaiementFuté BMO sans frais**, pour un achat allant jusqu'à 1 000 $ tous les deux ans[6].

Amélioration des finances simplifiée.

- Aucune demande ni vérification de crédit n'est requise
- Aucune incidence sur votre cote de crédit[7]
- Établissement rapide et facile dans les Services bancaires en ligne
- Remboursement en 3, 6 ou 12 mois

Des conditions s'appliquent.
Pour en savoir plus, consultez bmo.com/paiementfute.

FAITES-VOUS-EN MOINS,
VIVEZ MIEUX.

Assurances

Votre carte est munie d'une protection.

Pourquoi s'inquiéter? Payez en toute confiance en sachant que votre carte BMO eclipse rise Visa vous protège grâce aux avantages suivants :

Assurance pour appareils mobiles[8] :

Offre jusqu'à 1 000 $ de protection contre la perte, le vol ou les dommages accidentels causés à votre téléphone intelligent, à votre téléphone cellulaire ou à votre tablette, partout dans le monde, si l'appareil est payé entièrement avec votre carte ou s'il est financé au moyen d'un contrat à terme fixe auprès d'un fournisseur canadien de services sans fil et que tous les paiements de factures sans fil périodiques sont imputés à votre carte.

Assurance prolongation de garantie[8] :

Double la période de garantie originale du fabricant pour les articles achetés, jusqu'à un maximum d'une année, lorsque vous réglez l'achat en entier avec votre carte.

Assurance achats[8] :

Les biens couverts achetés intégralement avec votre carte sont automatiquement assurés contre le vol et les dommages pour une période de 90 jours à compter de la date d'achat.

Pour tout savoir sur vos protections d'assurance, veuillez consulter les certificats d'assurance de BMO inclus dans votre trousse de bienvenue.

MENTIONS LÉGALES

1 Vous obtiendrez 5 points de récompense BMO par tranche de 2 $ dépensés en épicerie, en repas au restaurant et en paiements de factures périodiques admissibles. Les 5 points de récompense BMO se composent du taux d'accumulation de base d'un point par tranche de 2 $ des achats réglés avec la carte (« points de récompense de base ») et de la prime de 4 points de récompense BMO par tranche de 2 $ dépensés en épicerie, en repas au restaurant et en paiements de factures périodiques admissibles (« points de récompense en prime »). Pour obtenir des points de récompense en prime sur les achats d'épicerie et au restaurant, vous devez effectuer vos achats chez des commerçants au Canada du réseau Visa ayant un code de catégorie de commerçant (« CCC ») les classant dans la catégorie « épicerie » ou « restaurant ». Les paiements de factures périodiques sont définis comme des paiements effectués mensuellement ou régulièrement et qui sont automatiquement prélevés par le commerçant sur votre carte BMO eclipse rise Visa. Ce ne sont pas tous les commerçants qui offrent des paiements périodiques, et ce ne sont pas tous les paiements récurrents qui sont considérés comme des paiements de factures périodiques. Par conséquent, certains paiements pourraient ne pas donner droit aux points de récompense en prime. Veuillez vérifier auprès de votre commerçant si votre paiement périodique est admissible. Vous n'obtiendrez pas de points de récompense BMO en prime sur les paiements de factures périodiques qui sont également des achats d'épicerie ou au restaurant admissibles. Le taux d'accumulation de points de récompense en prime s'applique à la première tranche de 5 000 $ des achats annuels portés au compte par catégorie de dépense, par compte d'adhérent BMO Récompenses, chez les commerçants admissibles à ce taux d'accumulation, qui peut être calculé du 1er janvier au 31 décembre chaque année. Lorsque les dépenses combinées portées au compte d'adhérent BMO Récompenses du titulaire de carte dépasseront ce seuil, vous continuerez d'accumuler des points au taux d'accumulation de base de 1 point par tranche de 2 $ d'achats. Les points de récompense BMO sont inscrits au compte du titulaire principal si le compte est ouvert et en règle au moment des achats et de l'émission du relevé.

2 Le taux d'accumulation de points de récompense de base pour les achats effectués chez des commerçants ne faisant pas partie des catégories épicerie, restaurant ou paiements de factures périodiques au Canada est de 1 point de récompense BMO par tranche de 2 $ imputés au compte. Les transactions effectuées dans les catégories suivantes ne sont pas admissibles au taux d'accumulation de points de récompense en prime : agence de transfert de fonds/virements télégraphiques, décaissements manuels d'espèces d'une institution financière, décaissements automatiques d'espèces d'une institution financière, transactions en devises/quasi-espèces d'une entité non financière, services de rencontre ou d'escorte, transactions dans les relais routiers, loterie appartenant à l'État (États-Unis seulement), casinos en ligne accrédités par le gouvernement (jeu en ligne) – (États-Unis seulement), courses de chevaux/de chiens accréditées par le gouvernement – (États-Unis seulement), paris (y compris la loterie, les jeux, les jetons et les paris de course), organisations politiques, organisations religieuses, versements d'impôt, commerçants de produits ou services contrefaits ou usurpant une marque de commerce, commerçants de produits ou services pour adultes.

3 Pour être admissibles à la prime annuelle de 2 500 points de récompense BMO, les titulaires admissibles d'une carte BMO eclipse rise Visa doivent rembourser le solde de leur relevé en entier et à temps à chaque période de facturation pendant douze (12) périodes de suite. La prime de 2 500 points de récompense BMO sera versée une fois par année, à la date anniversaire du compte, aux titulaires d'une carte BMO eclipse rise Visa qui satisfont chaque année aux exigences susmentionnées. Le compte doit être en règle. Veuillez prévoir jusqu'à huit semaines pour que vos points en prime soient inscrits à votre compte.

4 Pour être admissibles à la prime annuelle de 2 500 points de récompense BMO, les titulaires admissibles d'une carte BMO eclipse rise Visa doivent échanger au moins 12 000 points de récompense BMO au moyen de l'option Payer avec des points au cours d'une période de douze (12) mois (la période commence à la date d'ouverture du compte). La prime de 2 500 points de récompense BMO sera versée une fois par année, à la date anniversaire du compte, aux titulaires d'une carte BMO eclipse rise Visa qui satisfont chaque année aux exigences susmentionnées. Le compte doit être en règle. Veuillez prévoir jusqu'à huit semaines pour que vos points en prime soient inscrits à votre compte.

5 L'option Payer avec des points est offerte pour les achats admissibles seulement. Les titulaires de carte peuvent visiter le bmorecompenses.com pour échanger leurs points pour couvrir des transactions effectuées au cours des 30 derniers jours par le titulaire principal. Le titulaire de carte doit avoir suffisamment de points pour effectuer un échange minimal de 1$. Pour échanger vos points de récompense BMO contre des voyages, vous pouvez faire une réservation auprès du fournisseur de voyages de votre choix en utilisant votre carte de crédit BMO principale, puis utiliser l'option Payer avec des points pour régler vos achats de voyage admissibles. Pour être admissibles à l'option d'échange Payer avec des points, vos achats de voyage doivent être effectués chez des commerçants qui sont classés comme des compagnies aériennes, des agences de location de voitures, des hôtels/centres de villégiature, des croisiéristes, des entreprises offrant des forfaits vacances ou des locations de vacances admissibles, des transporteurs ferroviaires, des services multipropriétés, des agences de voyages et des voyagistes. Veuillez consulter la section Payer avec des points du site bmorecompenses.com pour connaître les modalités détaillées.

6 Les programmes de versements échelonnés donnent aux titulaires principaux la possibilité de rembourser des achats admissibles en versements mensuels selon un calendrier de remboursement défini, sous réserve de modalités. Les achats ou les soldes que vous transformez en programmes de versements échelonnés sont pris en compte dans votre limite de crédit disponible. Vous êtes admissible à un Programme de versements échelonnés PaiementFuté BMO sans frais de 100 $ à 1 000 $ tous les 24 mois à compter du jour où vous créez votre premier programme sans frais. Si vous annulez votre programme, votre prochaine date d'admissibilité à un programme de versements échelonnés PaiementFuté BMO sans frais de 100 $ à 1 000 $ demeurera 24 mois après la date de création du programme que vous annulez. Si vous annulez votre carte et ouvrez un compte, vous n'êtes toujours admissible qu'à un seul programme de versements échelonnés PaiementFuté BMO sans frais d'un montant de 100 $ à 1 000 $ tous les 24 mois après la date où vous créez votre premier programme sans frais. D'autres modalités s'appliquent, veuillez consulter le site bmo.com/paiementfute pour en savoir plus.

7 L'établissement d'un programme de versements échelonnés n'aura aucune incidence sur votre cote de crédit tant que vous payez votre versement minimal à temps. Lorsque vous établissez un Programme de versements échelonnés PaiementFuté BMO, nous n'effectuons pas de vérification de crédit.

8 Les protections d'assurance sont assujetties à des modalités particulières, y compris des restrictions, des exclusions et d'autres renseignements importants figurant dans la brochure Certificats d'assurance de la carte BMO eclipse rise Visa, qui est envoyée aux nouveaux titulaires de carte. Les couvertures d'assurance sont offertes par la Compagnie d'Assurance Générale CUMIS, une société membre du groupe Co-operators, et gérées par Allianz Global Assistance. Allianz Global Assistance est une dénomination commerciale enregistrée de Services AZGA Canada Inc. et d'Agence d'assurances AZGA Canada Ltée. Pour toute question, communiquez avec Allianz Global Assistance Canada au 1-877-704-0341 ou consultez le site www.allianz-assistance.ca/fr_CA.html.

Compagnie d'Assurance Générale CUMIS
151 North Service Road
C. P. 5065
Burlington (Ontario) L7R 4C2
Canada
1-800-263-9120
www.cumis.com

MC/MD Marque de commerce déposée de la Banque de Montréal.

* Marque de commerce de Visa Int., utilisée sous license.

MC* Google Play est une marque de commerce de Google LLC. Les marques de commerce des tiers sont la propriété de leurs détenteurs respectifs.

Apple, le logo Apple, Apple Pay, iPhone, Apple Watch et Touch ID sont des marques de commerce d'Apple Inc. enregistrées aux États-Unis et dans d'autres pays.

iOs est une marque de commerce de Cisco enregistrée aux États-Unis et dans d'autres pays.